

Le REGLEMENT D'ORDRE D'INTERIEUR du Centre de Vacances de l'ASBL ESCALPADE

Le projet pédagogique du Centre de Vacances de l'ASBL ESCALPADE

L'ASBL ESCALPADE organise au cours des vacances scolaires de l'été une plaine de vacances:

- pour des enfants âgés de 30 mois à 20 ans atteints de déficiences physiques (type 4) ;
- d'intégration avec des enfants valides

au sein du bâtiment de l'école fondamentale Escalpage, rue des Bruyères 2 à 1348 Louvain-la-Neuve pour les plaines de 30 mois à 13 ans, et du bâtiment de l'école secondaire Escalpage, Place Albert 1er, 1 à 1300 Limal pour les plaines de 13 à 20 ans.

Pendant ces deux mois d'été, l'ASBL ESCALPADE organise au profit des enfants non valides et valides un accueil non résidentiel : bricolage, cuisine, musique, cyclodanse, théâtre, impro, excursions, animations ludiques et artistiques diverses autour d'un thème central choisi et différent par semaine.

Pour l'encadrement de ces plaines, le Centre de Vacances fait appel à des animateurs compétents, en nombre suffisant, ayant pour la plupart une expérience des enfants atteints de déficiences physiques.

Le Centre de Vacances travaille également en étroite collaboration avec La Ferme Equestre et La Jambette pour les stages d'hippothérapie.

Les organisateurs et équipes d'animateurs

L'organisation de la plaine est gérée par l'asbl Escalpage. La coordinatrice et personne de contact est la coordinatrice de l'asbl qui est joignable au n° 010/244.999 et sur son GSM. En cas d'absence, la référente du stage de la semaine est joignable au numéro de GSM indiqué dans le carnet de stage des enfants.

L'équipe hebdomadaire des animateurs sera confirmée avant chaque plaine à thématique différente et sera constituée de 7 personnes au minimum. L'équipe est multidisciplinaire. La Référente Pédagogique, qui est souvent une institutrice à Escalpage ou dans le domaine de l'enseignement spécialisé, est entourée d'une ou 2 personnes dans le domaine paramédical, d'une ou 2 puéricultrices, et d'autres animateurs qui ont souvent déjà une expérience dans le domaine. Un ou deux bénévoles viennent aider au moment des repas et des excursions.

Les animateurs ont minimum 18 ans. Exceptionnellement, des animateurs qui ont moins de 18 ans peuvent animer une plaine mais ne sont pas comptés dans le nombre d'animateurs requis pour répondre aux critères des normes d'encadrement.

Le Centre de Vacances limite la capacité d'accueil à 15 enfants non valides présents simultanément par semaine et à 18 enfants dans le cadre des stages d'intégration ouvert aux valides.

Si le nombre de 10 enfants inscrits n'est pas atteint au cours d'une semaine, l'asbl Escalpage se réserve le droit d'annuler la plaine en question.

Organisation quotidienne

La journée débute à 9h et se termine à 16h.

Une garderie gratuite est prévue de 8h30 à 9h00 et de 16 à 17h. Dans le cas où les parents sont dans l'impossibilité de venir rechercher eux-mêmes leur enfant, ils préviendront le référent qui se permettra de vérifier l'identité de la personne. L'enfant ne peut pas être confié à une personne de moins de 18 ans.

Aucun transport n'est prévu pour amener les enfants et les ados à la plaine de vacances. Par contre, en cas d'activités extérieures, le transport sera organisé par la coordinatrice des plaines.

Chaque enfant emportera son repas du midi et sa ou ses collations. Une liste plus détaillée sera remise à chaque enfant avant la plaine (cfr « Liste des objets à amener chaque jour »).

Les parents d'un enfant inscrit, malade ou qui ne peut se présenter, sont tenus d'avertir le référent au plus tard le matin.

Le premier jour de stage, à chaque enfant sera attribué un référent pour la durée stage dont le nom sera communiqué aux parents via le carnet de stage.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne via le site www.escalpade.be. Les informations peuvent être obtenues sur simple demande, soit en s'adressant par téléphone au 010/244.999, soit via l'envoi d'un mail à l'une des adresses suivantes, stages@escalpade.be ou martine.mortelmans@escalpade.be, soit via le site www.escalpade.be.

Les plaines sont ouvertes en priorité aux élèves des écoles Escalpade et aux enfants des membres de l'asbl Escalpade durant 1 mois après l'ouverture des inscriptions.

Les frais d'inscription s'élèvent pour une semaine de 5 jours à € 145,00 pour les stages à thème (musique, artistique, cyclo-danse, cuisine) à € 225 pour le stage hippothérapie et à 175 € pour les stages excursions.

Une réduction de € 5 par plaine est appliquée au deuxième enfant et une réduction de € 5 pour la deuxième plaine.

L'inscription au(x) stage(s) est définitive à la réception du paiement qui doit être effectué par virement sur le compte de l'asbl au plus tard pour fin juin (date précisée sur le site et dans les documents d'inscription). Sauf cas exceptionnel, le remboursement du stage ne sera accordé que sur présentation d'un certificat médical et ce, à partir de 3 jours d'absence.

Le coût du stage ne doit pas empêcher la participation d'un enfant. Les parents sont invités à prendre contact avec la Coordinatrice des stages pour trouver ensemble une solution.

Assurance

La plaine de vacances est assurée par une RC organisateur (RC dommages corporels, RC dommages matériels, protection juridique, dommage aux biens), par une RC accident de travail pour les animateurs, par une Omnium Mission pour les déplacements des animateurs sur le trajet du travail et pour des déplacements liés aux stages, et par une RC participants (protection juridique et individuelles accidents).

Formulaires

*** CARNET DE ROUTE (©APeCH asbl 2006)**

Les parents complèteront pour chaque enfant ou ado moins valide un carnet de route et pour chaque enfant ou ado valide une fiche santé ainsi qu'un document droit à l'image, indispensables pour l'équipe des animateurs. Le Carnet de route comprend une fiche de soins d'urgence nous permettant, le cas échéant, de pouvoir prendre dans un délai rapide toutes les mesures indispensables en cas d'urgence ou d'accident. Si le participant souffre d'épilepsie, les parents complèteront également le document épilepsie. Ces documents seront remplis, dans la mesure du possible, online, et transmis par mail à l'asbl Escalpade au plus tard le 20 juin.

***CERTIFICAT MEDICAL**

Un certificat médical est indispensable pour participer aux stages et doit être rendu au plus tard, le premier jour du stage. Sans ce certificat, la Coordinatrice de la plaine se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant.

Les parents sont tenus à nous donner un certificat médical pour tout médicament qui doit être administré à l'enfant ou l'ado pendant la journée. Ces certificats médicaux sont conservés par la Coordinatrice Générale qui transmet les données au référent .

*** ATTESTATION DE PRESENCE**

Les parents des enfants ou ados inscrits recevront à l'issue de la dernière plaine fréquentée par leur enfant une « Attestation de présence » à remettre à la mutualité en vue d'une intervention éventuelle.

*** ATTESTATION FISCALE**

Les parents des enfants ou ados inscrits recevront à l'issue de la dernière plaine fréquentée par leur enfant une « Attestation fiscale » (enfant de -18 ans pour les enfants moins valides et -12 ans pour les enfants valides).

Le présent règlement est accessible sur le site de l'asbl www.escalpade.be ou sur demande particulière.

Louvain-la-Neuve, le 6 mars 2020